



**Mairie d'AUBY**  
Avenant 3 Exploitation chauffage  
Décision n° 2025/084/MP

Publié le 02 mai 2025

Vu l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 16 juin 2020, l'autorisant à exercer les compétences énumérées dans le cadre de l'article précité,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la décision directe 1.1.1.DEC \_ 20220818 \_ AL \_ CC \_ ATTRIBUTION \_ EXPLOITATION\_DE\_CHAUFFAGE attribuant le marché d'exploitation des installations de chauffage, de ventilation, de climatisation et de mesures de la qualité d'air à la société DALKIA pour un montant de 5 357 122.90 € HT.

Considérant qu'il convient d'apporter des modifications au marché ayant pour objet :

- D'ajuster les cibles NB pour les bâtiments suivants (Hôtel de ville, GS Brassens – Gymnase Eluard, GS du Centre, Chapelle du bon air, La Corderie)
- D'ajuster la facturation sur le P1/1 et le P2 de la piscine.
- D'intégrer une redevance CP pour le logement 7 rue Victor Hugo (Site 23).
- D'intégrer une redevance CP pour la maison médicale (Site 26).
- D'intégrer le rideau d'air chaud à l'hôtel de ville (P2 et P3)
- D'intégrer les équipements de la cuisine centrale (P2)

Considérant l'avenant entraîne une incidence financière d'un montant de - 629 673.81 € HT.

Vu l'avis favorable de la commission d'appel d'offres du 28 avril 2025 quant à l'acceptation de cet avenant.

Le Maire,

**Décide,**

**Article 1**

De procéder à la signature de l'avenant n°3 du marché d'exploitation de chauffage actant les modifications.

**Article 2**

Que le nouveau montant du marché est ainsi porté à la somme de 4 727 449.09 € HT.

**Article 3**

De transmettre la présente décision au Représentant de l'Etat dans le département. Cette décision sera exécutoire le jour de sa transmission.



AUBY, le 02/05/2025  
Christophe CHARLES

Maire